



DIRECTION DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS – SERVICE DES SPORTS

AIDE AU SPORT

(Aide au fonctionnement annuel des associations sportives)

Ce guide a été élaboré pour vous aider à préparer la saisie de votre demande de subvention dématérialisée auprès du Département. Une subvention n'est jamais attribuée spontanément, il vous appartient d'en faire la demande.

*Attention - Toute fausse déclaration est passible de peines d'emprisonnement et d'amendes prévues par les articles 4416 et 4417 du code pénal.
Le droit d'accès aux informations prévu par la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'exerce auprès du service ou de l'Établissement auprès duquel vous avez déposé votre dossier.*

Éléments à préparer

- **Nombre total de licenciés** (chiffres devant correspondre à la dernière saison sportive communiqués à votre fédération sportive d'affiliation. Ne pas retenir les licences scolaires, découvertes, universitaires, les adhérents sans licence...),

- **Répartition de ce total licenciés entre -18 ans et +18 ans**

--	--

- **Date de renouvellement de l'affiliation du club auprès de sa fédération sportive agréée par le ministère en charge du sport pour la saison en cours,**

Tenez à jour les données administratives de votre portail

(N° de Siret, changement de nom du Président, RIB, adresse du siège social, intitulé de votre association, n° de téléphone de contact et adresse électronique de contact. Je vous rappelle que l'adresse mail le lien privilégié pour toute communication ou information des services du département (Exemples : envoi des notifications, lancement de campagne, échanges divers...).

Je vous invite à lire la fiche 1 – Modifications juridiques ou/et administratives sur le site des télé-services du Département.

À savoir avant de compléter le critère éducateur sportif salarié

1 - Carte professionnelle ou attestation de stagiaire

En application de l'article L-363-1 du code de l'éducation et l'exercice des fonctions réglementées d'éducateur sportif, toute personne qui, contre rémunération, enseigne, anime ou encadre une activité physique ou sportive, ou entraîne ses pratiquants, à titre principal ou secondaire, de façon habituelle, saisonnière ou occasionnelle, doit être déclarée à la Direction Départementale de la Cohésion Sociale. Une carte professionnelle, sous certaines conditions, lui sera délivrée. Cette carte doit être renouvelée tous les 5 ans.

2 – En application de l'Article R243-14 du code de la Sécurité Sociale et des articles 87 – 240 et 241 de la loi 51-711 du Code Général des Impôts, toute entreprise est tenue de communiquer à l'URSSAF la masse des traitements qu'elle a versés au cours de l'année, les effectifs employés et une liste nominative de ses salariés en indiquant pour chacun leur statut et leurs rémunérations. Cette déclaration, établie par établissement, doit être transmise au plus tard au 31 janvier de chaque année. Toute entreprise employant des salariés a obligation de remplir cette formalité administrative.

Tenez à la disposition de l'administration :

1 – *les cartes professionnelles de vos éducateurs sportifs salariés,*

2 – *tout document justifiant les déclarations URSSAF de l'année de votre dernier exercice financier clos ou déclaration annuelle Chèque Emploi Associatif au nom de l'éducateur sportif salarié, autres....*

Éducateur Sportif salarié

Vous ne devez mentionner à ce critère que les éducateurs sportifs titulaires d'une carte professionnelle ou d'une attestation de stagiaire délivrée par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale.

Les sommes à mentionner correspondent :

- 1 - aux dépenses enregistrées sur le plan comptable dans votre dernier exercice financier clos.
- 2 - aux justificatifs en votre possession (à tenir à la disposition de l'administration).

Prénom et nom de l'éducateur sportif salarié	N° de la carte professionnelle ou de l'attestation de stagiaire	Montant total à charge du club



A partir de l'écran « Bienvenue » de votre portail structure Vous avez la possibilité de joindre des documents administratifs (RIB, justificatif modificatif préfectoral etc.)

1

2

3

Menu Principal

- Envoi de documents à l'administration
- Demandes Pass'Jeune
- Demandes d'aide au sport
- Demandes d'aides aux clubs de personnes âgées
- Porte-documents

Transferts de documents effectués

Service destinataire	Date d'envoi	Nom de l'utilisateur	Prénom de l'utilisateur	Nombre de documents	Détails

Aucun enregistrement à afficher

+ Nouvel échange

Transfert de documents

Service destinataire * Aide au sport

Message *

fiche de remboursement des frais kilométriques

Documents

Titre * Pièce jointe *

+ Ajouter Supprimer

x Abandonner Enregistrer et envoyer plus tard ✓ Envoyer

Ajouter

4

Message *

Documents

Titre * Pièce jointe *

IFICATIF DEPLACEMENT \\pr02voctxpro01\MS_... Parcourir...

+ Ajouter Supprimer

x Abandonner Enregistrer et envoyer plus tard ✓ Envoyer